



X^{ème} EDITION CONCOURS ENTREPRENEURIAT ETUDIANT 2012
AUDITION DES CANDIDATS ET JURY : 6 MARS 2012

Dans le cadre du **Pôle Entrepreneuriat Etudiant Auvergne** (PEEA), le PRES *Clermont Université* organise la dixième édition du Concours Entrepreneuriat Etudiant, en collaboration avec Clermont Communauté et BUSI.

Créé à la rentrée 2010, l'enjeu du PEEA est d'intégrer la sensibilisation, la formation et l'accompagnement à l'entrepreneuriat dans le parcours de tous les futurs diplômés du site clermontois qui se préparent à entrer dans le monde économique. Aujourd'hui :

- Sensibiliser 100% des étudiants à l'esprit d'entreprendre
- Porter une politique de formation à l'entrepreneuriat
- Offrir un accompagnement personnalisé aux jeunes porteurs de projets de création et reprise d'entreprise

⇒ Sont les missions ambitieuses du PEEA.

Qui peut concourir ?

Les personnes de 18 à 30 ans inscrites dans une filière de formation post-baccalauréat au sein d'une des composantes du PRES *Clermont Université* sur l'année du concours.

Pour être considérée, la candidature de l'étudiant doit impérativement être validée par le référent entrepreneuriat de sa formation (voir les enseignants préparant les étudiants au concours), ou pour le cas de candidatures libres, par la chargée de mission du PEEA, Elodie Iturria (elodie.iturria@clermont-universite.fr).

Quatre catégories seront à l'honneur pour cette X^{ème} édition :

- **Le Prix « Esprit d'entreprendre »** sera décerné au meilleur projet d'équipe tant dans le choix de ses membres –complémentarité et répartition des rôles- que dans le traitement du business plan
- **Le Prix « Création d'entreprise »** sera décerné au projet le plus abouti, en termes de potentiel de création à court terme et de viabilité économique du projet
- **Le Prix « Innovation »** sera décerné au projet faisant appel à la Recherche Publique, et/ou présentant le plus de perspectives technico-économiques
- **Le Prix « Coup de cœur »** récompensera le projet le plus original tant dans son traitement que dans sa présentation ou son concept.

Pour établir au mieux votre dossier de participation :

1 - décrivez votre projet en suivant le plan indicatif ci-contre (5 pages environ) et joignez-y votre curriculum vitae détaillé et, s'il y a lieu, celui des membres de l'équipe

Les projets "entrepreneuriat étudiant" nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique (marché) et juridique. Le jury du concours s'attachera à vérifier la qualité du projet et de son analyse objective des enjeux, des forces et des faiblesses de celui-ci.

2 - complétez votre dossier avec une présentation orale pour restitution au jury du Concours Entrepreneuriat Etudiant

Une présentation de type Powerpoint présentant le projet peut être envisagée, ainsi que tout document ou outil vous permettant de formaliser votre projet lors de la journée d'audition des candidats par le jury **le 6 mars 2012**.

3 - adressez votre dossier complet :

sous format électronique, à mrongere@busi.fr , **en indiquant en référence « PEEA Concours 2012 [nom du projet] »**

DATE LIMITE DE DÉPÔT :
Lundi 27 février 2012 à 12H00, dernier délai

PROJET « ENTREPRENEURIAT ETUDIANT » 2012

Plan indicatif du dossier de participation (5 pages environ)

1 - Description du projet

- Origine du projet
- Description du produit, service ou procédé
- Caractère innovant de la technologie
- Liberté d'exploitation, éventuels risques de contrefaçon
- Aspects réglementaires
- Études de faisabilité technique réalisées

2 - Équipe

- Fonctions et contributions du candidat et des membres de l'équipe
- Compétences et expériences professionnelles du candidat et des membres de l'équipe
- Motivation, engagement personnel du candidat
- Recrutements prévus

3 - Marché visé

- Avantages concurrentiels
- Informations sur la concurrence
- Applications visées

4 - Moyens nécessaires à la maturation du projet

- Études à réaliser (technologique, d'organisation commerciale, financière, juridique...)
- Formation à apporter au candidat
- Partenariats existants ou à mettre en œuvre (laboratoires publics, centres techniques, entreprises...)
- Planning des dépenses prévisionnelles

5 - Caractéristiques de l'entreprise envisagée

(à développer selon l'état d'avancement du projet)

- Besoins en locaux, en matériel,...
- Moyens financiers à mobiliser : besoins financiers et financements envisagés (apport personnel, emprunts, fonds de capital d'amorçage, aides publiques, etc.)
- Structure de l'entreprise envisagée (SARL, SA, SAS...)

A noter :

Le jury auditionnant les candidats s'attachera à examiner la qualité du travail mis en œuvre par les étudiants, mais également la qualité du projet, et la capacité des candidats à déterminer les points à approfondir sur les plans technique, économique et juridique.

Conseils

1/ Donnez les arguments scientifiques ou techniques qui peuvent montrer la validité de votre projet ou expliquez comment vous pensez obtenir ce résultat.

2/ Indiquez si vous avez la liberté d'exploitation de l'idée ou des résultats que vous voulez utiliser. Si ce n'est pas le cas, comment vous envisagez de vous procurer cette possibilité.

3/ Si une étude de faisabilité économique a déjà été réalisée, joignez-en le rapport.

Si ce n'est pas le cas, vous devez néanmoins avoir une première connaissance du marché ou du segment de marché que vous voulez investir ainsi que de l'état de la concurrence.

4/ Décrivez la vision que vous avez de votre future entreprise (activités, équipe, taille, financement...), projetez-vous à maximum 3 ans...en sachant que les prévisions sont faites pour être modifiées.

5/ La liste de dépenses prévisionnelles vous permet de prévoir les prestations nécessaires à la maturation de votre projet.